Mairie de Perche en Nocé

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 21 février 2018

Présents : Mmes Biffard, Boucault, Guérin, Hubert, Landemaine, Lesieur, Massola, Peuvret, Vail
M. Pecchioli, Planchenault, Gouault, Lenaerts, Peillon, Verney, Beauchet, Chalembert, Chalette, Corbin, Guillaume, Guiot, Letourneur, May, Olivier, Potts, Quineau

Absents, excusés : Agnès Vail (pouvoir à Jean-Claude Beauchet), Sylvia Landemaine, Robert Guiot

1) Approbation du dernier compte-rendu

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 24 janvier 2018.

2) Préparation du budget primitif 2018 - Vote des subventions

Le conseil municipal décide de voter les subventions suivantes :

Imputation	Demandeur	Nombre d'enfants concernés	Subvention sollicitée par le demandeur	Vote	Observations
65733	FONDS SOLIDARITE LOGEMENT (FSL)			300	
6574	NOCEENE ETOILE			1 800	
6574	NOCE PATRIMOINE		500	500	
6574	PREAUX PATRIMOINE			100	
6574	FONDATION DU PATRIMOINE			50	
6574	ASPPERCHE			30	
6574	SEVEN		300	300	
6574	COMITE D'ANIMATION NOCÉ			1 950	1500+450 (tennis)
6574	COMITE DES FETES ST AUBIN		600	600	
6574	COMITE DES FETES PREAUX			1 500	
6574	CLUB JOIE DE VIVRE NOCÉ			200	
6574	CLUB DE L'AMITIE DANCE ST PIERRE		0	350	
6574	CLUB DES AINES PRÉAUX			80	
6574	**GENERATIONS MOUVEMENT canton de Nocé**				en attente d'infos comp
6574	ANCIENS COMBATTANTS			310	
6574	FNACA			40	
6574	AMICALE SAP POMPIERS MAUVES C.C			150	
6574	AMICALE SAPEURS POMIERS DE NOCE			0	
6574	PARENTS D'ELEVES NOCÉ		1 230	1 230	
6574	APE NOCE-COLONARD + ST JEAN				
6574	APE PREAUX			600	
6574	APE PREAUX (NOEL)				
6574	BIBLIOTHEQUE PREAUX			1 100	
6574	BTP CFA SARTHE	2	150	150	
6574	CFA MFEO SORIGNY	2		150	
6574	3IFA CFA	2		150	
6574	MFR NOGENT LE BERNARD	2		150	
6574	MFR BEAUMONT-LES-AUTELS	1		75	
6574	PREVENTION ROUTIERE			100	
6574	SECOURS CATHOLIQUE			300	
6574	ALCOOL ASSISTANCE		150	150	
6574	RESTAURANTS DU CŒUR ORNE			100	
6574	RESTAURANTS DU CŒUR EURE ET LOIR			100	
6574	SECOURS POPULAIRE			50	
6574	LUTILLE			50	
6574	CROIX ROUGE			50	
	Total			**12 765,00**	

Les subventions sollicitées par les associations « jeunesse et petite enfance » seront étudiées ultérieurement et en fonction d'informations complémentaires de la CDC Cœur du Perche.

3) Imputation en section d'investissement des achats < 500 €

Le conseil municipal décide d'imputer en section d'investissement les achats de biens meubles (matériel, mobilier) inférieurs à 500 € TTC destinés à rester durablement dans le patrimoine communal.

4) Choix du prestataire pour les études géotechniques

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre SA2E pour des prestations d'études géotechniques dans le cadre de la création d'un réseau et d'une station d'épuration sur Saint Jean de la Forêt et d'une extension du réseau d'assainissement sur Dancé. Trois bureaux d'études ont présenté une offre.

L'offre la mieux disante est celle du bureau d'études ICSEO, Agence Ouest, sise 5, rue des Frères Lumière ZA la Richardière 35530 NOYAL SUR VILAINE.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre du bureau d'études ICSEO au prix de 5 196 € HT soit 6 235,20 € TTC, autorise le maire à signer le marché de prestations et toutes pièces s'y rapportant et décide d'inscrire ces crédits au budget annexe assainissement 2018.

5) Avis du conseil municipal sur le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Perche Ornais

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Perche Ornais a été arrêté le 22 décembre 2017.

Conformément aux dispositions de l'article L.143-20 du Code de l'urbanisme, le projet doit être soumis pour avis aux différentes instances et structures. Suite à cette première phase de consultation, le projet sera ensuite soumis à enquête publique conformément aux dispositions de l'article L.143-22 du Code de l'urbanisme.

Monsieur Verney fait remarquer que la Trame verte et bleue et notamment la protection des haies n'est pas intégrée dans le SCOT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, donne un avis favorable au projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Perche Ornais.

6) Adhésion de Perche en Nocé au SIAEP de Nocé

Suite à des dysfonctionnements constatés sur des communes déléguées de Perche en Nocé adhérentes au SIAEP Perche Sud, il est proposé d'adhérer au SIAEP de Nocé sachant que les services de la préfecture souhaitent que les communes adhèrent à un seul syndicat.

Les plans des réseaux des communes concernées (Colonard-Corubert, Saint Aubin des Grois et Saint Jean de la Forêt) ont été remis à monsieur Gérard Olivier, président du SIAEP de Nocé. Le nombre d'abonnés à reprendre s'élève à 544 soit un volume d'environ 5 000 m3.

M. Olivier précise que cela nécessite la pose de 3 compteurs. Les services de la Direction Départementale des Territoires et de la sous-préfecture sont favorables à ce transfert de syndicat.

Le conseil municipal demande à monsieur Olivier de continuer l'étude financière sur ce dossier (droit de sortie, ...).

Madame Massola demande le coût du transfert de syndicat. M. Olivier l'informe des tarifs en vigueur de l'eau potable pour une consommation de 120 m3 :

- SIAEP de Nocé : 2,10 € le m3
- SIAEP Perche Sud : 2,49 € le m3.

7) Modification du temps de travail d'un adjoint administratif

Monsieur Planchenault rappelle à l'assemblée que le volume d'heures de travail du secrétariat par rapport au besoin est insuffisant. Il a été proposé à un adjoint administratif (Gaëlle Morineau) d'augmenter son temps de travail, ce qu'elle a accepté. Il passera de 9 H à 13 H hebdomadaires au 1er mars puis à 23 H en fonction des possibilités de départ auprès de son autre employeur avec une date limite fixée au 1er septembre 2018.

Madame Massola demande un état des lieux du personnel avant la création de la commune nouvelle, en 2016 et en 2017 et son financement.

Le conseil municipal, après un vote à main levée (23 voix pour et 1 abstention) est favorable à cette proposition, autorise le maire à signer l'arrêté de modification du temps de travail et décide d'inscrire les crédits nécessaires à cette délibération au budget primitif 2018.

D'autre part, le SIAEP de Nocé occupe depuis début février un bureau au 9, rue de Courboyer (ancien local des infirmières) propriété de la commune de Perche en Nocé. Monsieur Olivier, président, sollicite l'entretien de ces locaux. Il est proposé de fixer le temps de ménage à 1 H par mois avec en contrepartie une augmentation du loyer mensuel de 20 €, ce qui est accepté par le conseil municipal.

8) Loyer du logement du Relais du Parc

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le logement situé au-dessus du restaurant le Relais du Parc de Nocé est libre d'occupation et qu'il convient de fixer le montant du loyer.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, fixe le loyer mensuel du logement au-dessus du restaurant le Relais du Parc de Nocé à 200 € TTC, fixe la caution à un mois de loyer soit 200 € et précise que la destination de ce logement est uniquement à usage d'habitation.

9) Boulangerie de Préaux du Perche « les Délices du Perche »

Patrick Lenaerts informe l'assemblée que la commune a récupéré le 5 février dernier les murs et une partie du matériel pour une valeur de 15 110 € hors frais. Il conviendra de compléter les équipements par l'achat de matériel d'occasion. Cette opération ne nécessite pas le rachat du fonds de commerce. Un couple est intéressé par la reprise de la boulangerie mi-avril.

Il convient de fixer le loyer pour les locaux d'habitation et les locaux professionnels.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- fixe le loyer mensuel :
  - des locaux d'habitation à 250 € TTC,
  - du local professionnel à 550 € HT soit 660 € TTC,
- fixe la caution à 800 €,
- fixe la durée du bail à 3 ans fermes,
- autorise le maire ou le premier adjoint à signer le bail auprès de maître Rogez, notaire à Berd'huis.

Monsieur le Maire indique que le point presse de Nocé sera repris par la belle-fille de Véronique Corlé, actuelle gérante de ce commerce.

10) Signature de conventions de déneigement des routes

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de mettre en place des conventions de déneigement des routes avec les agriculteurs (Didier Quineau et Thierry Corbin) pour leurs interventions sur le territoire de la commune nouvelle avec mise à disposition de la lame communale.

La rémunération est fixée suivant le barême établi par la Chambre d'Agriculture.

La signalisation des équipements est à voir (installation d'un triflash, ...).

Le conseil municipal est favorable à la signature de ces conventions et autorise le maire à les signer.

11) Prolongation du délai d'exécution du marché de restauration de l'église de Nocé

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux de la niche nord sont toujours en cours d'exécution en atelier et que la statue sera reposée ultérieurement. Il propose de prolonger le délai d'exécution au 31 mars 2018. Le conseil municipal est favorable à cette proposition.

12) Désignation de membres au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs

La Commission des impôts de la CDC Cœur du Perche se substitue à celle de la commune en matière d'évaluations foncières des locaux commerciaux et des établissements industriels.

Il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant en dehors des membres de la CLECT.

Le conseil municipal désigne :

- Didier Quineau membre titulaire
- Caroline Peuvret membre suppléant.

13) Travail sur l'éclairage public

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des pistes de travail sont en cours sur les économies d'énergie (passage au LED).

Le Territoire d'Energie de l'Orne propose une aide financière pour l'acquisition de luminaires en LED à hauteur de 35 % maximum.

La consommation annuelle de l'éclairage public s'élève à environ 12 000 €.

14) Questions diverses

Gérard Olivier présente les projets d'effacement des réseaux électriques en 2018 sur Perche en Nocé :

- Eclopchat/la Cordellerie (Colonard),
- Le Val Guérin/les Essards (Nocé/Colonard)

Prochaine séance du conseil municipal : mercredi 14 mars 2018 (préparation du budget)

Vote du budget : mercredi 28 mars à 18 H.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 10.

Le Maire,
Pascal PECCHIOLI